



Conception et Rédaction : Jean-Luc BAZART
Responsable de la publication : Joël ROUX
« S'impliquer et le rester »

Montpellier, le 25 janvier 2019.

-oOo-

Par ce Bulletin d'Information et de Liaison (BIL) tous les adhérents sont ainsi informés des activités de l'ADCGB34 et des nouvelles importantes concernant la chasse. *Nous vous rappelons que les précédents BIL (depuis le n° 1) sont lisibles et/ou téléchargeables sur le site Internet de l'Association dont le lien figure en bas de page.*

25/10/2018 : Peste porcine africaine : une mauvaise histoire belge...



... En Belgique, il y a la bien connue surpopulation des sangliers, mais en parcourant les chasses privées belges, on constatera une autre surproduction, celle des sangliers d'importation. Depuis la fin août, de grands propriétaires terriens – les barons de l'industrie belge – se font livrer des sangliers venus des pays de l'Est. Corollaire de cette troublante importation : la peste porcine viendrait d'un transporteur étranger – vraisemblablement polonais – ayant livré à un propriétaire belge un ou plusieurs sangliers infectés.

De la réalité des sangliers infectés – 79 officiellement – on ne sait finalement pas grand-chose sinon cette capacité à être extrêmement contagieux. C'est ce qui fait craindre une contamination des élevages de porcs, d'abord en Belgique, puis en France. Tous les éleveurs de porcs du nord-est ont été recensés, une vingtaine ont été soumis à des contrôles de sécurité. Le préfet des Ardennes a pris des arrêtés : le 18 septembre pour interdire la chasse dans 43 communes, un second le 8 octobre visant une interdiction totale d'activité forestière et de loisirs dans les bois. Le 12 octobre, le préfet annonce que 21 communes sortent de la zone de sécurité... sans raison apparente. Sur les 22 communes restantes, la FDC doit à présent installer une clôture électrique le long de la frontière (6,4 km) ! Le 15 octobre, alors même que la France introduisait ses restrictions, les autorités belges, elles, redonnaient l'autorisation de chasser le sanglier !

Les opérations de comptage du gibier réalisées par les chasseurs font craindre une prolifération de la maladie. La reproduction de sangliers a atteint un niveau record à cause des températures élevées, qui ont favorisé la fécondation des femelles ; quasi aucune perte de portée et jusqu'à 10 marcassins par laies. Belgique et France sont proches d'une épidémie. Ce serait une menace économique pour l'ensemble de la filière porcine. La France est le 3° producteur européen derrière l'Allemagne et l'Espagne. Les exportations tricolores vers la Chine sont passées en deux ans de 80.000 à 140.000 tonnes ! Plusieurs pays d'Asie, dont la Chine, ont déjà annoncé l'arrêt des importations de porcs belges en plus de ceux provenant d'une dizaine de pays de l'Est et au premier cas de peste déclaré en France, l'embargo sur le porc français serait aussitôt déclaré. Alors, il faudrait peu de temps avant que la filière ne plonge !

Le virus se transmet aussi par l'homme, par des objets contaminés. Il peut se coller aux semelles des bottes ou sur les roues des véhicules passés en forêt. Il peut se transmettre plusieurs mois plus tard sur d'autres territoires...

(Source : Extraits d'un article de Marie de Greef-Madelin – Valeurs Actuelles n° 4274 du 25 octobre 2018).

Pour **Willy SCHRAEN**, président de la FNC, il est urgent que le nouveau ministre de l'Agriculture prenne des décisions efficaces pour rattraper le temps perdu.

Le gouvernement a-t-il pris les bonnes mesures de précaution face au risque de la peste porcine ? « Au début de la crise, l'ancien ministère de l'Agriculture a pris le dossier de travers, sans jeu de mots : Début

septembre, l'administration française a pris contact avec l'administration belge... avant de prendre conseil auprès de la Commission européenne. Si bien que Stéphane TRAVERT n'a pris aucune décision pendant un mois. Alors qu'il fallait immédiatement interdire l'accès aux forêts non seulement aux chasseurs mais aussi aux promeneurs ».

Pourquoi Bruxelles n'est-il pas intervenu ? « Parce que l'Europe défend deux visions opposées. En Pologne, lorsque la fièvre porcine est apparue avant l'été, les autorités ont interdit la chasse mais ont laissé les animaux circuler librement. Le bilan a été dramatique, le virus s'étant propagé de 200 km en un mois. A l'opposé, en République tchèque, quand la maladie s'est déclarée, l'administration a décidé de fermer immédiatement 15.000 ha avec une clôture électrique en interdisant de pénétrer dans la zone. Aux alentours, les chasseurs avaient ordre d'abattre le maximum d'animaux. Résultat, tous les sangliers infectés sont morts à l'intérieur de la zone et la maladie a été éradiquée. »

Que demandez-vous à présent au nouveau ministre de l'Agriculture, Didier GUILLAUME ? « Vu le temps perdu, il faut au plus vite rétablir la chasse sur les territoires pour réduire fortement le cheptel de sangliers. Il est trop tard pour faire des calculs savants et savoir où poser les clôtures. Nous aurons l'occasion de rencontrer rapidement Didier GUILLAUME. C'est un homme qui connaît bien la ruralité dans son ensemble et particulièrement bien la chasse... ».

(Source : Extraits des propos recueillis par Marie de Greef-Madelin – Valeurs Actuelles n° 4274 du 25 octobre 2018).

Peste porcine africaine en Belgique : le point au 30 octobre 2018 : Le travail de collecte d'animaux morts et d'analyses se poursuit en Belgique. Au 30 octobre le Réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage en Wallonie a confirmé avoir prélevé 268 sangliers, dont 237 sur le territoire de 63.000 ha délimité en trois zones. Parmi ceux-ci 155 cas se sont révélés positifs au virus de la peste porcine africaine (PPA). Et si 7 sangliers positifs ont été découverts dans la zone tampon, intermédiaire entre la zone noyau et la zone d'observation, aucun cas n'a été enregistré en dehors du périmètre, ce qui laisse à penser que le virus a été bien bloqué par les actions mises en place depuis la découverte du 1er cas début septembre. Néanmoins la vigilance reste accrue, certains disent même qu'il faudra 2 ans pour que la situation retourne à la normale dans ce secteur. (Source : Le Chasseur Français).

05/12/2018 : Meurthe et Moselle : un virus très contagieux se propage à cause des sangliers...

La maladie d'Aujeszky (appelée aussi **pseudo-rage**) est dangereuse pour plusieurs races d'animaux et notamment les chiens, les chats, les chevaux ou encore les bovins.

Les propriétaires d'animaux de la région de BAYON en Meurthe et Moselle sont appelés à la plus grande prudence. Depuis quelques jours, plusieurs cas d'une maladie très contagieuse et mortelle pour de nombreuses races ont été détectés sur des sangliers.

La maladie d'Aujeszky aurait déjà tué un chien de chasse dans la région. Cette maladie n'est pas transmissible à l'homme. Elle a été détectée sur plusieurs sangliers dans la forêt de Villacourt en Meurthe et Moselle. Elle se transmet aux autres espèces par l'ingestion de viande de sanglier infectée, l'ingestion des abats ou à cause de morsures sur un animal blessé. Les chiens de chasse sont très exposés à cette maladie qui reste aujourd'hui sans traitement et sans vaccin. En plus des chiens de chasse, le virus se transmet donc à d'autres espèces qui, de leur côté, ne le transmettent pas.

Une fois transmise, la maladie d'Aujeszky tue en à peine une semaine. Si les sangliers sont porteurs du virus, ils n'en succombent pas obligatoirement. Les animaux contaminés présentent de la fièvre, de fortes démangeaisons ou encore une paralysie partielle. D'autres symptômes peuvent faire penser à ceux de la rage.

Pour éviter tout risque, il est conseillé de ne pas donner de viande de sanglier crue à son animal. Il faut également éviter tout contact avec un sanglier blessé ou une carcasse. Le risque est particulièrement élevé

dans les jours qui suivent une battue aux sangliers, car des animaux blessés ou morts peuvent se trouver en forêt.

(Source : 24Matsins.fr – Sébastien Veyrier - 05/12/2018)

Bon ! D'accord ! Elle n'est pas (encore) en Occitanie ! Mais c'est toujours bon de savoir ce qui se passe en matière cynégétique pas très loin de chez nous !

23/12/2018 : La peste porcine africaine se rapproche de la France...

Un sanglier trouvé mort contre les fils de la clôture électrique posée mi-octobre à la frontière belge par les chasseurs meusiens était atteint de la peste porcine africaine, vient d'indiquer le bourgmestre de Meix-Devant-Virton, commune comprenant le village de Gérouville où la carcasse fut découverte lundi dernier.

« Quand les experts estiment que l'avancée de la maladie est de plus ou moins 2 km par mois, il ne faut pas être un ingénieur pour entrevoir tôt ou tard le passage des sangliers en France » a-t-il confié à l'Est Républicain qui, hier, commentait : « Sur place, on se rend bien compte que ce n'est pas cette clôture qui va arrêter le fléau, d'autant plus qu'elle est entrecoupée de routes du réseau automobile wallon et chemins forestiers en macadam. »

(Source : Facebook – La France des Chasseurs – 23/12/2018).

Alors que les médias belges ne s'en font pas (encore) l'écho, la presse française, en l'occurrence l'Est Républicain, dément « ce qu'a annoncé un peu hâtivement il y a quelques jours le bourgmestre de Meix-devant-Virton, une commune frontalière avec la Meuse » à savoir « qu'un sanglier trouvé mort contre les fils de la clôture électrique posée mi-octobre à la frontière belge par les chasseurs meusiens était atteint de la peste porcine africaine ». Selon le porte-parole du ministre de l'agriculture wallon, « pour l'heure, 780 sangliers ont été prélevés en Wallonie, dont 643 dans la zone infectée de 90 000 ha. Parmi eux, nous avons relevé **265 cas positifs**. Tous ont été retrouvés dans les zones noyau ou tampon (voir infographie). Jamais au-delà. **Les onze cadavres près de la frontière française ont été traités en priorité mais les analyses sont revenues négatives**. À cela s'ajoutent les 233 sangliers à ce jour tirés dans la zone d'observation renforcée et les 41 tirés dans la zone de vigilance nord. Tous les cas ont été analysés et sont négatifs ».



Jusque-là, le gouvernement wallon a plutôt bien géré l'affaire. Il est conseillé par des experts européens qui s'appuient sur l'expérience acquise dans les pays de l'Est. Environ 7 000 porcs, issus de 60 élevages, ont été abattus de manière préventive. L'accès aux forêts est toujours interdit en zone noyau et tampon pour éviter la dispersion. Trente kilomètres de clôtures ont été posés entre ces périmètres : « *Des grillages de 1,20 m de haut, à notre sens plus efficaces que la barrière électrique française.* »

Les cadences de chasse et de piégeage sont très soutenues. Des aides financières ont été mises en place pour les filières touchées. Et des prêts à taux zéro sont proposés aux communes qui vivent du commerce du bois et n'ont plus de rentrées d'argent. Autant de mesures qui attendent la Lorraine si un seul suidé porteur de la peste porcine africaine venait à franchir la frontière. Mais ce n'est pas encore d'actualité...

(Source : <https://www.estrepublicain.fr/actualite/2018/12/28/peste-porcine-la-lorraine-resiste-encore?fbclid=IwAR2UtcQiavogMITgTXPvE27NGSE7Xv5r2-1CXXxNkVXfOJs28hccXWpAtic>)

Toujours au sujet de la peste porcine africaine...

La confirmation de deux cas de peste porcine africaine ce 9 janvier 2019 en Belgique à près d'1 km de la frontière expose plus que jamais notre territoire à ce risque majeur pour l'élevage porcin, indique ce lundi Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. « *Le niveau de risque est aujourd'hui maximal.* » Sans en dévoiler la carte, le ministre annonce une "zone blanche" « *au sein de laquelle tous les sangliers devront être abattus dans les prochaines semaines.* »

Par ailleurs, il a demandé à la Fédération nationale des chasseurs, à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et à l'Office national des forêts « *une mobilisation maximale pour procéder très rapidement au dépeuplement des sangliers dans cette zone qui sera quadrillée par des patrouilles de l'ONCFS et des chasseurs, à la recherche active de cadavres. Dans cette zone toutes les activités forestières seront suspendues. Cette zone sera délimitée par une clôture dont la mise en place débutera dans les prochains jours.* »

(Source : La France des chasseurs – 14/01/2019 - <https://agriculture.gouv.fr/>).

Rappel :

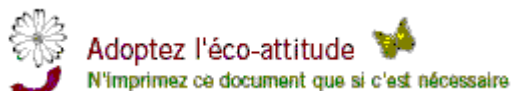
1/- Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, n'oubliez pas de renouveler votre cotisation (25 €) et votre abonnement Grande Faune (30 €) pour ceux qui y sont abonnés. Vous avez jusqu'à fin mars, mais n'attendez pas le dernier instant pour ne pas perdre de numéros de Grande Faune.

2/- La **présentation du BGG** aura lieu en soirée à **Montagnac le 22/02**. Les adhérents sont les bienvenus. On compte sur vous pour faire de la publicité à cette soirée.

3/- La **battue photographique** est prévue à Argelliers le **09/03**. Là aussi, nous comptons sur les adhérents pour en faire la publicité auprès de leurs ami(e)s.

4/- Le **rallye rando/chasse** aura lieu le **14/04 aux Aires**. Réservez cette date. Nous comptons sur une forte participation de nos adhérents et de leurs ami(e)s.

Au nom du Président, des membres du Bureau et du Conseil d'administration, je vous présente mes meilleurs vœux, de bonne santé et de bonheur, pour la nouvelle année.



Jean-Luc BAZART,
1° Vice-président de l'ADCGG34.
Contact : bazart.jeanluc@gmail.com
Tel : 06.23.55.09.38

Page n° : 4